

Pour une nouvelle croissance.

Discours de Michel Wurth, Président de la Chambre de Commerce le 22 avril 2014

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Chers membres élus, nouveaux et anciens,

Chers collaboratrices et collaborateurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier le Bureau et les membres élus de la confiance qu'ils m'ont témoignée ce matin en m'accordant un nouveau mandat en tant que Président de la Chambre de Commerce. Je m'appliquerai avec toute mon énergie à faire avancer - ensemble avec les membres élus et toute l'équipe - cette belle institution qu'est la Chambre de Commerce, une institution entièrement vouée au service des entreprises et de l'économie.

Mes félicitations vont d'abord aux membres du Bureau, aux Présidents de nos Commissions et aux membres élus. Certains nouveaux membres nous ont rejoint, d'autres nous ont quittés. Je remercie ces derniers pour le formidable travail bénévole qu'ils ont accompli lors de la dernière mandature, et même s'ils ne font plus partie de la nouvelle équipe, j'espère les revoir souvent encore et pouvoir continuer à compter sur leurs conseils avisés. Aux nouveaux membres je dis : Soyez les bienvenus! Je me réjouis du travail que nous allons accomplir tous ensemble dans l'intérêt de nos plus de 50.000 entreprises affiliées, qui - faut-il le rappeler - créent 80% de la richesse produite dans ce pays.

La Chambre de Commerce est une institution moderne qui - grâce au travail et efforts de vous tous - a connu un développement spectaculaire au courant de la dernière décennie. Nous allons poursuivre sur cette trajectoire de modernisation, notamment en adaptant nos moyens de communication aux réalités d'un monde dans lequel le contrôle et la diffusion de l'information sont devenus essentiels pour se faire entendre. Un nouveau Merkur est d'ores et déjà en voie de préparation. Il fera partie d'une nouvelle approche intégrative en matière de communication qui réunira toute une panoplie de médias sociaux.

La Chambre de Commerce est un établissement public qui poursuit un seul objectif : défendre les intérêts de ses entreprises membres. En tant que porte-parole des acteurs économiques, elle exprime l'opinion des entreprises sur les questions économiques, financières et sociales du Luxembourg. Elle contribue de cette façon à créer un cadre propice au développement des entreprises et a par conséquent un impact direct sur la prospérité du pays tout entier. Car si les entreprises vont bien, le pays va bien!

La Chambre de Commerce se perçoit comme un partenaire de confiance. Partenaire des entreprises tout d'abord, dont elle se fait le porte-parole et le défenseur, partenaire des fédérations et organisations patronales, dont l'UEL, avec lesquelles elle entretient d'étroites relations. Sur de nombreux dossiers importants, nous travaillons la main dans la main avec la Chambre des Métiers et nous nous appliquons à faire jouer des synergies de plus en plus nombreuses pour avancer de plus en plus rapidement dans une même direction, toujours fidèle à la maxime « faire un peu mieux avec un peu moins ».

Enfin, en tant qu'établissement public et représentant des entreprises, la Chambre de Commerce est le partenaire naturel du Gouvernement pour des sujets aussi variés que notre participation au processus législatif à travers nos avis, la promotion de l'économie, le développement et l'internationalisation des entreprises ou encore la formation initiale et professionnelle des acteurs de l'économie luxembourgeoise. Mais, si des partenaires travaillent pour la même cause, ils ne partagent pas forcément toujours la même analyse, ni ne concluent de la même façon sur des sujets de politique économique.

Monsieur le Vice-Premier Ministre, Mesdames, Messieurs,

« Le Gouvernement est porté par l'ambition d'incarner le renouveau politique auquel aspirent nos concitoyens. Il modernisera notre pays sur la base d'un projet commun qui apporte une réponse au besoin de changement qui est réel et palpable dans tous les domaines ». Telles sont les deux phrases introductives du programme gouvernemental.

Cette volonté affichée de changement du nouveau gouvernement, la Chambre de Commerce la partage. Et bien sûr, elle veut y contribuer à travers les nombreux services qu'elle rend et à travers les propositions concrètes de politique économique qu'elle avance.

Les actions et les propositions de la Chambre de Commerce s'inscrivent dans la logique de changement affichée du Gouvernement. Nous le soutenons entièrement dans sa priorité à restaurer l'équilibre des finances publiques à l'horizon 2017 et à limiter l'endettement à moins de 30% du PIB. Mais la question est de savoir comment y parvenir. La santé des finances publiques n'est ni une fin en soi, ni se conçoit-elle en vase clos. Elle est le reflet de la vigueur de notre économie, de la santé de nos entreprises, de la force de frappe compétitive du pays et du potentiel, de l'esprit d'entreprendre de nos forces vives et de l'engagement de nos employeurs et de nos salariés. Elle est une résultante de la croissance ; et une nouvelle croissance est nécessaire, comme je vais l'argumenter par la suite. Comme les finances publiques, la croissance n'est pas une fin en soi. Elle n'est, ni plus, ni moins, que le carburant du moteur qu'est l'économie de notre pays, car dans son sillage viennent emplois, salaires, bénéfices et recettes fiscales. Un cercle vertueux donc.

Etonnamment, la croissance semble de retour sans que nous n'ayons amélioré, au moins pendant les 12 derniers mois, les conditions propices à sa genèse. Une croissance affichée tout au moins. Des perspectives améliorées qui sont le reflet certes d'une baisse de l'intensité de la crise de l'euro et d'une relance, toujours fragile, de l'économie mondiale. Mais le reflet aussi d'une décision unilatérale d'en décréter le retour et par corollaire la fin de la crise. La récente note du « comité de prévision » en dit long : 3,5 % de croissance en moyenne par an entre 2015 et 2018. Hélas, ce scénario dit « central » n'inclut ni la hausse de la TVA, ni de « *choc négatif supplémentaire par rapport aux ajustements qui se sont effectués depuis l'éclatement de la crise* » comme le paraphrase si habilement la note. Il ne semble pas non plus prendre en compte deux facteurs supplémentaires de ralentissement économique, à savoir l'introduction et l'élargissement de l'échange automatique et la fin programmée du régime de TVA applicable au commerce électronique.

La croissance sur le papier est de retour, pouvons-nous donc relâcher nos efforts et retomber dans un faux sentiment de sécurité ? Au contraire, cette croissance de 3,5%, le Luxembourg doit la mériter, il doit se retrousser les manches pour l'atteindre. Elle n'est justement pas le reflet de la « politique inchangée » qu'elle est censée être.

Et cette politique doit s'articuler à long terme, en pensant à l'équité intergénérationnelle. La récente réforme des pensions, pourtant votée, prévoit, en extrapolant ses hypothèses macroéconomiques sous-jacentes, qu'à terme 800.000 personnes doivent générer un PIB équivalent à celui de la Finlande avec ses 2,7 millions de personnes actives. Et même si ce scénario qui relève plutôt du domaine de la *science fiction* se matérialisait, le système serait déficitaire à concurrence de 50% du PIB en 2060.

Pour équilibrer et maintenir durablement notre système social auquel nous sommes tous fortement attachés, nous devons, une fois pour toutes, comprendre qu'un financement à découvert ne « peut pas marcher », si vous permettez l'expression. Les réserves du régime général de pension vont fondre plus vite qu'elles n'auront mis à se constituer. Dans moins de 40 ans, plus de la moitié des bénéficiaires de pension seront des résidents étrangers, une exportation significative de pouvoir d'achat qu'il faudra contre-financer le moment venu et qui sera réductrice de croissance pour toutes les entreprises qui vivent de la demande interne et pour les recettes fiscales.

Le régime de pension des fonctionnaires et employés publics est, quant à lui, financé par répartition pure, sans constitution aucune de réserves. Avec l'augmentation continue de la masse salariale du secteur public supérieure au PIB en valeur, ce poste est un facteur de coût considérable. Dans de telles circonstances, le minimum auquel l'économie marchande doit pouvoir s'attendre est un financement par cotisation comme dans le secteur privé. Par ailleurs, la constitution de réserves s'impose.

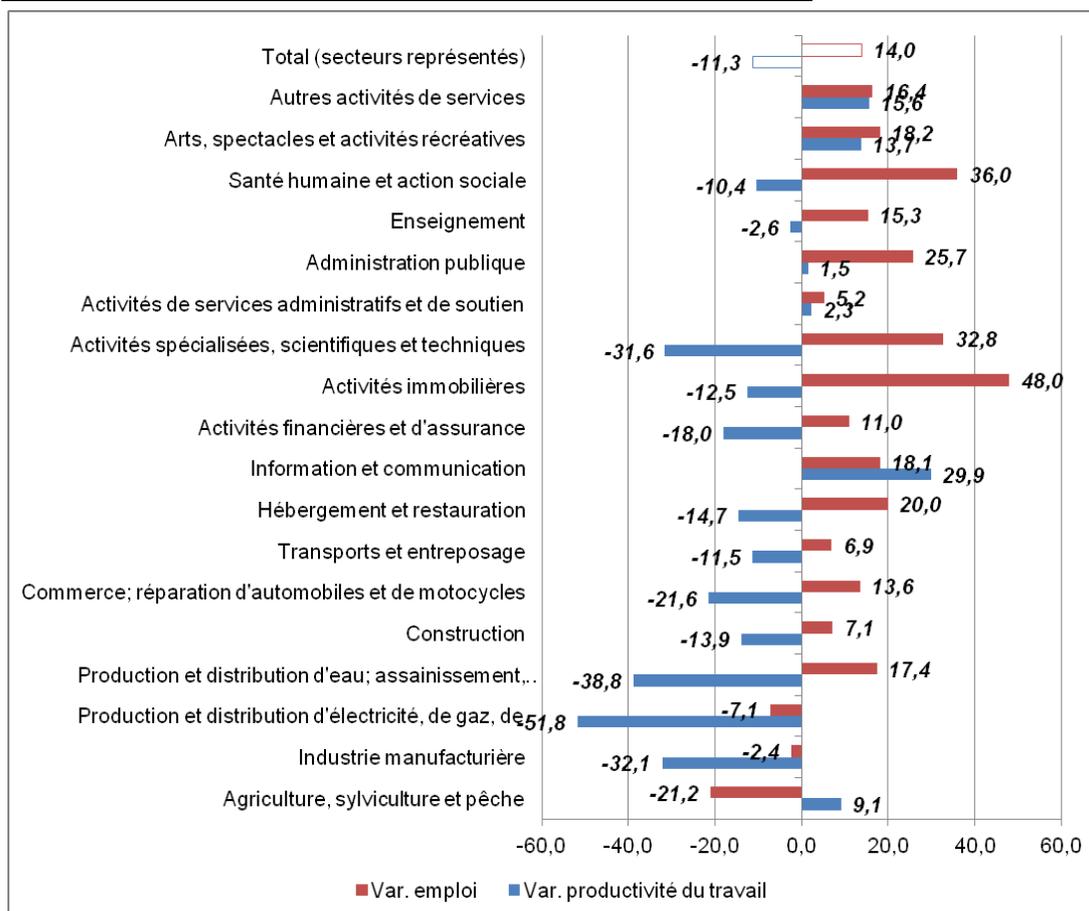
A propos de la masse salariale publique... Elle atteint 4 mia EUR au Luxembourg en 2014 et pourrait, d'après les experts du comité de prévision, augmenter à 4,7 milliards en 2018, et ceci sans nouvelle augmentation du point indiciaire. Rapporté à la population, cela représente un coût de 7.300 EUR par habitant, ou 5.700 EUR en intégrant les frontaliers. Est-ce beaucoup ? Oui, car elle représente une part significative de la dépense de l'administration publique qui atteint 34.000 EUR par résident par an, contre 14.000 en moyenne européenne et 17.000 EUR en France, pays qui n'a pas la réputation de disposer d'une fonction publique mince.

Mesdames, Messieurs,

La Chambre de Commerce estime que l'objectif de l'équilibre des finances publiques ne sera atteint que si deux conditions sont réunies :

- Premièrement, l'établissement d'une **nouvelle croissance économique**, à caractère intensif, c.à.d. basée sur des gains de productivité dans tous les aspects des secteurs public et privé. Entre 2002 et 2012, la productivité cumulée a baissé de 1,5% au lieu de progresser de 15%, si je considère comme étalon de mesure l'hypothèse de croissance annuelle de la productivité de 1,5% l'an mise en avant par la récente réforme de l'assurance pension. Soit un retard de 16,5% de points de PIB dans une période de 10 ans seulement. Depuis la crise, elle a baissé de 11% dans l'économie totale et même de 32% dans l'industrie manufacturière. On ne peut pas en dire autant de l'évolution des salaires et des pensions.

Variation d'emploi et de la productivité du travail (2007-2012)



- Deuxièmement, la **réduction du chômage** et en particulier l'intégration des demandeurs d'emploi résidents sur le marché du travail. Aujourd'hui, la prise en charge de l'inactivité, c'est-à-dire les dépenses du fonds pour l'emploi et le RMG, représente un coût annuel de 890 millions EUR, quasiment les deux tiers du déficit structurel de 1,5 milliard qu'éprouve l'Etat central.

En effet, si le Gouvernement faisait abstraction de ces deux conditions, l'assainissement nécessaire des finances publiques devrait être effectué principalement par ponction sur l'économie, ce qui serait destructeur de croissance et donc de ressources nouvelles et aboutirait à un appauvrissement général de l'économie et de ses agents, à l'instar de ce qui se passe dans les pays de l'Europe du Sud.

Au contraire, en plaidant pour l'établissement d'une nouvelle croissance, la Chambre de Commerce se positionne pour un nouveau modèle de développement soutenable et inclusif, caractérisé par le principe « faire un peu mieux avec moins de ressources ».

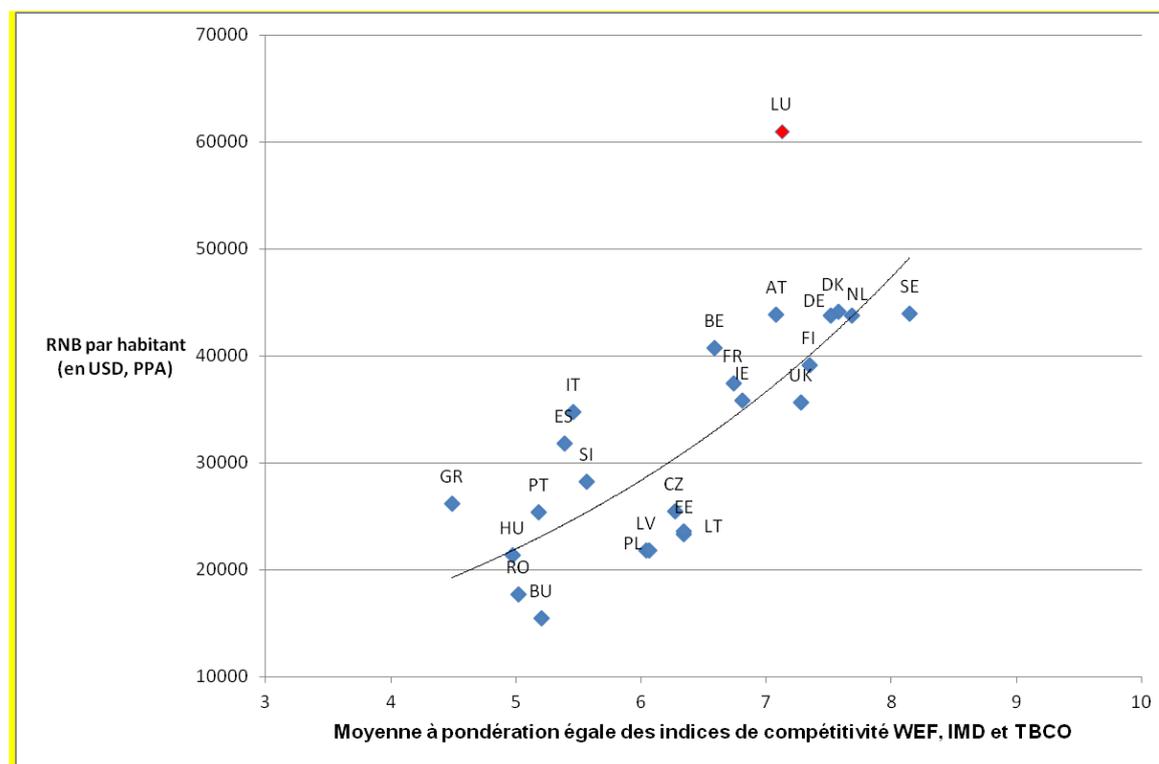
1. Pour une nouvelle croissance

La croissance économique n'est pas à considérer comme une fin en soi, mais comme l'outil permettant de pérenniser notre modèle social, de dégager des marges budgétaires et d'atteindre l'équité intergénérationnelle. Une économie compétitive génère davantage de biens et de services, crée des emplois durables et donne lieu à un haut rendement fiscal, permettant de financer l'appareil redistributif. Somme toute, une équation gagnante pour le salarié, l'entrepreneur, l'investisseur, les pouvoirs publics et la collectivité.

La compétitivité et la productivité sont *de facto* des notions synonymes. Il s'agit tout simplement d'optimiser le rendement des ressources, quelles qu'elles soient, que nous investissons dans le circuit économique. La formation et les qualifications des salariés et des entrepreneurs, la capacité d'innovation, la qualité des infrastructures, le niveau de sécurité et la qualité de vie, mais aussi le niveau du salaire rapporté à la production ; ce sont autant d'éléments tangibles, transversaux et sur lequel les pouvoirs publics peuvent agir. Tous ces

ingrédients, tous ces éléments de compétitivité ou de productivité génèrent des fruits à répartir qui permettent, au final, à notre Etat providence et à la cohésion sociale d'exister.

Corrélation entre la compétitivité et la richesse



Le Luxembourg est-il compétitif eu égard à tous ces éléments ? Et bien, oui et non. Il l'est sans doute plus que la plupart des économies de la planète. Mais il ne l'est pas suffisamment pour justifier le niveau de vie matériel qu'il procure actuellement à ses citoyens. Le Luxembourg est en milieu de tableau européen en matière de compétitivité, mais a l'ambition d'être le champion du monde du niveau de vie matériel qu'il procure à ses parties prenantes.

Un paradoxe ? Comment est-ce possible ? N'est-ce pas contradictoire de dire que le Luxembourg et le pays le plus riche d'Europe mais seulement le 10^e plus compétitif du Vieux Continent ? En d'autres termes, le Luxembourg mérite-t-il sa richesse eu égard à sa compétitive ou à sa productivité actuelle ?

Malheureusement, je ne peux guère répondre à cette question par l'affirmative. A vrai dire, la situation actuelle n'est pas durable. L'incongruité « plus riche que la compétitivité ne le permet » ne peut pas être maintenue *ad aeternam*. Elle l'a pu être par le passé pour trois raisons principales :

- Premièrement, l'exploitation de niches de souveraineté - secret bancaire, TVA sur le commerce électronique, accises sur le pétrole et le tabac et j'en passe - a permis à notre pays de générer des revenus exogènes exceptionnels sans nécessiter d'effort endogènes démesurés ;
- Deuxièmement, nous avons mis à rude épreuve la soupape de sécurité, et le poison doux, du déficit et de l'endettement, la dette publique étant passée de 2,5 milliards en 2007 à 10,5 milliards en 2013 et pouvant atteindre 16,3 milliards en 2018 ;
- *Last but not least*, le paradoxe a pu être maintenu durant la crise car la richesse produite à l'instant T résulte largement de décisions - de création d'entreprise, de localisation, d'investissement, de financement, de recrutement - prises par le passé. En effet, nous « récoltons ce que nous avons semé par le passé ».

Ainsi, si notre compétitivité demeurait durablement médiocre et notre productivité structurellement à la traîne par rapport à nos concurrents, les entreprises investiraient moins, recruteraient moins, généreraient moins de marges et paieraient moins d'impôts et de cotisations sociales.

Notre pays est à la croisée des chemins et doit faire un choix. Soit nous acceptons une décote au niveau de notre richesse - c'est-à-dire notre pays va se rapprocher davantage des niveaux de richesse par tête de ses pays voisins - soit nous augmentons notre productivité ou notre compétitivité. Nous ne pouvons durablement prétendre au beurre et à l'argent du beurre.

Ainsi, le vent du changement annoncé par le gouvernement doit tourner dans un sens qui vise à générer une nouvelle croissance grâce à une compétitivité et une productivité retrouvées.

Facteurs de productivité

La productivité est un concept parfaitement tangible et largement à la portée des décideurs politiques et économiques. Il s'agit en effet d'utiliser de manière optimale l'ensemble de nos ressources.

Par la suite, je m'attarderais sur un ensemble de **5 facteurs** permettant justement d'augmenter la productivité. Il y en a d'autres, mais vous m'excuserez de ne pas pouvoir tous les passer en revue.

Autant de pistes à explorer, autant de façons à retourner la barque luxembourgeoise qui aujourd'hui navigue dans des eaux troubles. Je profiterai de l'occasion pour illustrer, au niveau de ces facteurs, l'importante contribution apportée par la Chambre de Commerce, ses ressortissants et ses collaborateurs. En articulant l'intérêt économique de ses membres, en défendant les intérêts de l'économie et en prestant une impressionnante panoplie de services à valeur ajoutée à l'économie, la Chambre et ses collaborateurs livrent en effet une contribution très significative au développement durable de notre pays.

Commençons par la compétitivité-coût, condition nécessaire mais non-suffisante de la compétitivité globale. **Le premier facteur** clé permettant de relever notre niveau de compétitivité consiste en effet à endiguer le dérapage des coûts salariaux. Ces derniers ne peuvent durablement croître ni plus vite que ceux de nos voisins, ni d'avantage que notre aptitude de produire des biens et services, c'est-à-dire la productivité. Bien sûr, si notre capacité à produire des biens et services marchands augmente, l'ajustement salarial peut suivre. Le maintien à son niveau actuel des charges sociales patronales constitue le seul atout qui reste dans le domaine des coûts salariaux et les gouvernements successifs se sont régulièrement engagés à ne pas les augmenter.

Entre 2005 et 2013, nos coûts salariaux unitaires - c'est-à-dire la facture salariale adressée aux entreprises et associée à la production d'un euro de PIB - ont progressé de 35%, contre 14% en zone euro, 22,5% en Belgique, 16,4% en France et 10,3% en Allemagne, notre principal partenaire économique.

Cette dissociation flagrante entre la productivité et le coût salarial est notamment due aux automatismes réglementaires - il y avait 8 tranches indiciaires entre 2005 et 2013, entraînant une hausse de 20% pour tous.

Pendant cette même période la valeur ajoutée brute a seulement progressée de 10%. Nous distribuons donc plus que nous générons en termes de richesses, là aussi, un paradoxe qui ne peut pas s'éterniser sans conséquences.

La dégradation de la productivité est un problème crucial pour l'avenir de l'économie luxembourgeoise. La Chambre de Commerce contribue - à travers notamment ses 150 avis juridiques et économiques annuels, prises de positions, bulletins économiques *Actualité & tendances* ou encore son Think tank IDEA qu'elle vient d'initier - à analyser et à étudier plus en détail cette évolution inquiétante pour l'avenir du modèle luxembourgeois et à proposer à nos partenaires des esquisses de solutions.

Par ailleurs, nous proposons au Gouvernement que cette question fasse l'objet d'une consultation tripartite dans le triple but de comprendre l'évolution, d'attirer l'attention des partenaires sociaux et du secteur public sur l'importance critique de modifier la tendance et de proposer des mesures adéquates pour y remédier.

La principale raison de la dégradation de la compétitivité-coût constitue l'inflation, en général, et le différentiel d'inflation du Luxembourg par rapport à ses concurrents, en particulier.

Comme le note la BCL dans un bulletin récent, le différentiel (d'inflation) défavorable cumulé par le Luxembourg sur la période 1999-2013, a atteint 10,2 points de pourcentage par rapport aux pays limitrophes. En d'autres termes, si l'inflation luxembourgeoise avait connu la même évolution que chez nos trois voisins, l'économie aurait été épargnée de 4 tranches indiciaires, sans que les salariés ou les autres bénéficiaires de revenus indexés n'aient été lésés, car la hausse des prix aurait été moindre. Et nul ne doute que la situation compétitive de l'économie luxembourgeoise et la situation financière de l'Etat se trouveraient en bien meilleure situation dans un tel cas de figure où l'ensemble des revenus indexés seraient aujourd'hui de 10% inférieurs à ce qu'ils le sont en réalité.

Dans ce contexte, la Chambre de Commerce regrette que le Gouvernement n'ait pas pris la vraie mesure du problème de l'inflation dans notre pays. En argumentant que le niveau de l'inflation est actuellement bas, le Gouvernement estime à tort que les effets de la hausse de la TVA au 1.1.2015 peuvent être

entièrement répercutés sur l'échelle mobile, donc sur l'indexation et donc - avec le rétrécissement des marges des entreprises qui ne répercutent pas l'entièreté de la hausse de la TVA sur leurs prix - sur les entreprises. Ceci aura comme effet de dégrader encore davantage la compétitivité-coûts des entreprises et d'augmenter le différentiel d'inflation avec l'étranger, ce qui sera réducteur de croissance économique ou antiéconomique.

Si tel est le cas, au moins le Gouvernement et les partis politiques, mais également les syndicats et les représentants des consommateurs, voire les retraités devraient s'abstenir à faire croire que la hausse de la TVA serait une mesure antisociale qui nécessiterait des compensations dans le chef des salariés ou des bénéficiaires de pensions, alors qu'en réalité ce sont les entreprises qui sont invités à payer l'entièreté de la note.

La Chambre de Commerce demande instamment au Gouvernement de revoir cet aspect des choses et de neutraliser l'effet de la hausse de la TVA dans l'indexation. Au-delà, nous regrettons profondément que le Gouvernement ait omis jusqu'à présent d'évaluer notre proposition itérativement exposée, d'envisager la désindexation générale de l'économie pour casser notre inflation. L'étude de la désindexation générale est certes mentionnée dans le programme gouvernemental, mais ce point n'a malheureusement pas été repris lors du discours sur l'état sur la nation.

Un **deuxième facteur** permettant d'augmenter notre niveau de productivité constitue à favoriser les investissements en capital fixe, permettant à leur tour d'améliorer la productivité apparente du facteur travail. Je reviendrai aux investissements dans notre première ressource, la matière grise, et à l'importante contribution qu'apporte notamment la LSC dans ce contexte ultérieurement.

Outre une politique d'investissements publics ambitieuse, apte à relever le taux de croissance potentiel de l'économie, telle que revendiquée par notre Chambre, ce facteur doit comprendre des mesures de soutien aux investissements des entreprises. Nous regrettons dans ce contexte que la majeure partie de la réduction des dépenses de l'Etat dans le budget 2014 concerne les investissements publics, alors que ceux-ci constituent un des postes de dépense qui contribuent le plus à préparer la croissance de demain. Par ailleurs, au lieu de renoncer ou de reporter purement et simplement des

investissements, il est crucial, qu'à travers une « feuille de route du mieux investir », nous parvenions à réaliser plus vite un maximum de projets tout en optimisant les coûts.

Permettez-moi encore, dans le contexte des économies budgétaires annoncées récemment de m'attarder une minute sur le sujet de la Mutualité des employeurs. En effet, tant la Chambre de Commerce que l'UEL demandent avec insistance que l'Etat procède à un amendement budgétaire visant à doter la Mutuelle des Entreprises de moyens suffisants pour remplir ses obligations sans augmentation des cotisations sociales. Il s'agit, ni plus ni moins pour l'Etat de respecter les engagements formels pris à l'égard des entreprises lors de l'introduction du statut unique. Or, l'argument de devoir respecter les engagements pris a été mis en avant par l'Etat pour approuver l'accord salarial de la fonction publique qui - contre toute logique économique - accorde une hausse du point indiciaire et distord encore un peu plus la structure des salaires avec le secteur privé. De plus, dans la mesure où cet accord serait étendu au secteur dit « assimilé » son effet serait très négatif pour l'économie, augmenterait l'inflation et dégraderait la compétitivité des entreprises par ses effets induits.

De deux choses l'une : ou bien l'Etat respecte les engagements pris par les Gouvernements successifs et alors il doit le faire également à l'égard des entreprises et leur Mutualité, ou bien, il estime que les circonstances sont telles qu'il faut revoir un certain nombre d'acquis, alors cela doit s'appliquer à tous, également à la fonction publique.

Dans cette 2^e hypothèse les représentants des entreprises seraient d'accord à se mettre autour d'une table avec le Gouvernement pour discuter ensemble avec ce dernier des actions nécessaires pour réduire l'absentéisme et par ricochet, les besoins financiers pour la Mutualité des employeurs.

La Chambre de Commerce plaide pour une stimulation des investissements du secteur privé par l'Etat, à travers des incitations fiscales ; une réduction du coût des investissements par une diminution des contraintes réglementaires, y compris en matière environnementale, et une réduction des délais en matière d'autorisation et *last but not least* une aide aux PME pour qu'elles puissent bénéficier des aides européennes et nationales.

Dans ce contexte, nous nous opposons également de façon résolue à la proposition du Gouvernement de relever le taux de la TVA pour des logements autres que la résidence principale de 3% à 17% car l'investissement dans le logement, ce n'est pas seulement un investissement durable en capital fixe, mais par ailleurs un devoir social, eu égard aux prix exorbitants du logement du Grand-Duché.

Le savoir et le savoir-faire ne peuvent faire le détour du « faire-savoir ». En ce sens, un **troisième levier de productivité** est la promotion des exportations à travers notamment la promotion de l'image de marque du Luxembourg et de biens et services grand-ducaux. Un euro généré grâce aux exportations est un euro qui revient aux agents économiques luxembourgeois, dont une partie à l'Etat sous forme d'impôts. 80% de nos biens et services sont exportés et nous ne sommes qu'au début de la « grande exportation », l'orientation de la plupart de nos pans économiques demeurant résolument européenne. Nous devons faire connaître notre pays et démontrer que le Luxembourg est plus qu'un « paradis fiscal artificiel et superficiel » et utiliser notre potentiel de productivité pour augmenter nos parts de marché à l'exportation.

Une des principales missions de la Chambre de Commerce est de travailler en commun avec l'Etat et les entreprises pour la promotion du commerce extérieur ; activité portée notamment par les Affaires internationales de la Chambre de Commerce. Il m'est impossible de citer toutes les initiatives donc voici un échantillon non-représentatif d'initiatives et de services : foires et stands collectifs, journées d'opportunités d'affaires, missions économiques et commerciales, EEN, Export award, label « Made in Luxembourg », attachés économiques et commerciaux à Berlin et à Paris, etc.

Convaincue que le Luxembourg a encore une très belle carte à jouer sur les marchés étrangers, notre Chambre accompagne de manière volontariste les velléités en matière de *nation branding*. Notre directeur vient d'ailleurs d'être sollicité pour participer étroitement à la définition de cette importante stratégie au sein du nouveau comité constitué auprès du Ministère des Affaires étrangères.

Convaincue par ailleurs que le Luxembourg ne peut gagner qu'en canalisant toutes ses forces et en adoptant une approche intégrative en matière de promotion, la Chambre de Commerce continue par ailleurs à croire qu'une

fusion des deux agences de promotion, LFB et LFF, est une condition fondamentale permettant de déboucher, *in fine*, sur une promotion cohérente et réussie.

Omnibus, TGV ou tram : les engins sont toujours à l'arrêt à la gare centrale. La simplification administrative au sens large, notre **quatrième facteur de productivité**, est le monstre de Loch Ness dont tout le monde parle mais que personne ne perçoit en réalité. Or, la simplification des procédures d'autorisation et réduction des délais et des formalités requises est sans doute le moyen le moins onéreux et parmi les plus efficaces pour redynamiser à court terme notre économie.

La Chambre de Commerce, ensemble avec la Chambre des Métiers et les autres membres de l'UEL, ont formulé à maintes reprises leurs propositions concrètes en matière de simplification administrative. Elle attend maintenant avec impatience le projet de loi «TGV » promis par le Gouvernement pour être présenté avant les congés de Pentecôte. Nous espérons tous que les propositions y contenues apportent une réduction significative des délais d'autorisation, une simplification des procédures et une réduction des contraintes et des coûts requis dans les projets de construction, d'autorisation ou d'investissement des entreprises.

La simplification administrative n'est qu'un revers de la médaille. Il y a, d'autre part, urgence de pousser par ailleurs la « simplification de l'administration », un **cinquième facteur** permettant de libérer un potentiel de productivité non-négligeable.

Dans le respect de la mission de service public, il importe aujourd'hui de permettre aux organismes publics de s'adapter aux évolutions de leur environnement et de tendre vers une « culture orientée clients ». Une piste à explorer est une organisation générale de l'administration publique qui s'inspire du fonctionnement d'une entreprise privée, avec un service d'appui ou back office qui peut être mutualisé, chargé des fonctions administratives liées à la « production », donc au montage de dossiers, de la gestion des demandes et du suivi des échéances. L'efficacité du back office contribue au succès « commercial » de l'entreprise Luxembourg.

Pour une gestion efficace du pays, il est en outre indispensable de mener une politique transparente et ouverte au niveau de tous les ressorts gouvernementaux et d'en coordonner au mieux les travaux. A cette fin, il est primordial de décloisonner les ministères et administrations et de regrouper les champs d'action similaires au sein d'un seul ensemble disposant d'un seul centre de décision. Il s'agit de la sorte d'éviter les compétences partagées et les positions divergentes ou contradictoires qui entraînent des pertes de temps inutiles dans les processus de décision, et, par conséquent, de rendre plus efficient le travail des administrations.

En conclusion, la Chambre de Commerce recommande au Gouvernement de procéder à une réorganisation administrative des services de l'Etat dans le but d'y augmenter la productivité de ses agents. Cette réorganisation administrative pourrait s'inspirer d'un certain nombre de principes tels que : regroupement économique des fonctions de l'Etat permettant de réduire les tâches de coordination interministérielle, flexibilité dans l'allocation des ressources, en particulier du personnel entre administrations publiques et ministères permettant d'allouer les ressources là où elles sont le plus utiles et de réduire le recrutement de nouveaux agents ; redéfinition du plan de charge et du temps de travail dans certaines fonctions de l'Etat et du secteur social et de la santé, pour ne citer que ces exemples.

Coût salariaux, investissements publics et privés, exportations et image de marque, simplification administrative et gouvernance de l'Etat : telles sont cinq belles cartes à jouer afin d'aboutir à une « autre croissance », une croissance plus intensive, moins gourmande en ressources, plus économe, entraînant moins d'effets négatifs que le modèle de croissance prévalant avant la crise et marquée, quasi unilatéralement, par une croissance quantitative de l'emploi. Le développement durable, c'est la symbiose entre l'économique, le social et l'environnemental. Cette symbiose ne peut être atteinte qu'avec la croissance intensive. Le pilier social ne peut que bénéficier d'une résorption du fléau du chômage et d'une décélération du rythme de croissance insoutenable, d'un point de vue mobilité notamment, du travail frontalier. Et l'adage « faire plus avec moins » est rigoureusement davantage compatible avec la croissance intensive que la croissance basée sur la seule création d'emplois.

Réduction du chômage de résidents

Avant de conclure, je souhaite m'attarder, comme je l'ai dit au début, au phénomène du chômage car un des principaux défis à relever est de changer de politique en matière d'emploi avec pour but d'essayer de donner priorité au marché du travail des résidents demandeurs d'emploi, en leur fournissant toutes les clés de réussite.

L'évolution du marché du travail au Luxembourg montre qu'il n'y a pas de corrélation entre la création d'emplois et la réduction du chômage. En effet, depuis 2008, le nombre de chômeurs a plus que doublé, en passant de 8.800 chômeurs à 18.000 début 2014, soit une progression de 9.200 unités. Pendant ce temps, l'économie luxembourgeoise a créé 35.800 emplois nouveaux, dont 14.400 emplois créés par les secteurs public et non marchand, soit 40% de tous les emplois créés depuis la crise. Lesdits emplois ont été occupés à raison de 40% par des frontaliers et 60% par des résidents. Rappelons que la population résidente augmente à concurrence de 2% l'an sous toile de fonds notamment du solde migratoire très excédentaire. Ainsi ces 60% des emplois attribués aux résidents n'ont nullement impliqué une résorption du chômage, au contraire.

Les raisons de l'augmentation du chômage parallèlement à la création d'emplois et malgré les efforts louables des ministres du travail sont connues.

Je citerais notamment la très grande attractivité des rémunérations sur le marché luxembourgeois par rapport à celles en vigueur dans la Grande Région. Les salaires nets dans la fonction publique, dans le secteur social et de la santé et pour les travaux les moins qualifiés sont généralement le double de ce qui prévaut dans la Grande Région. Et même le SSM luxembourgeoise est plus élevé que le salaire médian français.

Il convient par ailleurs de mentionner la dynamique des rémunérations du travail qui est plus grande au Luxembourg, principalement du fait d'une inflation supérieure, et accessoirement du fait de l'évolution automatique du SSM et de celle prévalant dans la fonction publique.

Il est en outre désormais bien documenté qu'il existe un différentiel de formation des frontaliers par rapport aux résidents sous-employés, qui se

trouvent de ce fait en concurrence négative et ont une probabilité plus grande d'être exclus du marché du travail.

De surcroît, du fait du coût du logement prohibitif au Luxembourg, le niveau de vie exprimé en revenu disponible est inférieur pour le résident en comparaison à son collègue frontalier. Outre le chômage, le coût du logement est sans doute l'ennemi public n°1 au Luxembourg, et pour désamorcer ce problème, nous devons miser beaucoup plus que par le passé sur l'offre, en général, et l'offre sociale locative, en particulier.

Le chômage n'est pas une fatalité, car le Luxembourg dispose résolument de plus de postes à pourvoir que de personnes en âge de travailler : début 2014, la population active s'élève à 254.000 personnes alors que l'emploi intérieur atteint 386.000 unités y compris les indépendants. En d'autres termes, il nous faudrait toujours quelque 132.000 frontaliers même si aucun résident n'était au chômage.

Selon la Chambre de Commerce, les pistes à creuser pour réduire structurellement le chômage et donner une chance aux résidents demandeurs d'emploi sur le marché du travail sont nombreuses. Je n'en citerai que quelques unes :

En premier lieu, il est crucial de réformer l'enseignement primaire et secondaire avec comme objectif de se baser sur le développement des compétences, d'améliorer l'employabilité des jeunes élèves et de réduire drastiquement le nombre de ceux qui sortent de l'école sans diplôme. Dans ce contexte, le problème de la langue majeure de l'enseignement doit être abordé. Dans le même état d'esprit, il faudra bien évidemment renforcer la formation professionnelle continue en particulier en faveur des salariés nécessitant une reconversion de leur carrière, à l'instar du modèle développé par le secteur financier en support avec l'IFBL pour offrir une nouvelle chance aux salariés touchés par les restructurations dans des banques.

En deuxième lieu, afin de réduire le gouffre entre l'école et le monde professionnel, il est important d'engager une réflexion approfondie sur les possibilités d'élargir l'apprentissage en mode dual (formation en alternance) aux

secteurs et aux entreprises qui ne pratiquent pas, à l'heure actuelle, cette forme de formation des jeunes. L'apprentissage présente en effet l'avantage qu'il ouvre très tôt l'accès des jeunes à l'entreprise et que l'expérience, notamment en Allemagne et dans d'autres pays germanophones, montre que plus un jeune entre tôt en contact avec la vie professionnelle, plus ses chances sont grandes d'y trouver un emploi durable. Il faut aussi améliorer le statut social de la formation professionnelle : celle-ci est encore trop souvent interprétée comme dernière issue si l'élève a échoué partout ailleurs alors qu'elle est une voie pour l'ascension sociale dans un pays comme l'Allemagne.

Via son organisme de formation LSC, via l'encadrement et l'accompagnement des tuteurs en entreprise et via son programme "Ecole-Entreprises", la Chambre de Commerce est un acteur engagé dans ce domaine et œuvre activement pour un rapprochement du monde de l'enseignement et du monde de l'entreprise.

La réduction du coût du travail pour les entreprises est **un troisième moyen** pour faciliter le recrutement des personnes à la recherche d'un emploi. Une telle mesure n'est pas antisociale, p.ex. si la réduction du coût du travail est obtenue par annulation des cotisations sociales patronales ou si la réduction du salaire est compensée par des transferts sociaux ciblés, en particulier pour couvrir partiellement les frais de logement du bénéficiaire. Dans ce contexte, il est à souligner que le Gouvernement français vient de décider d'annuler les cotisations sociales patronales en France pour les personnes payées jusqu'à 130% du SMIC, ceci afin de favoriser l'emploi des personnes sans qualification.

En quatrième lieu, la Chambre de Commerce recommande au gouvernement de réfléchir à introduire une catégorie d'emplois pour laquelle l'entreprise paye un coût inférieur au salaire minimum. Il s'agit ici de trouver des formules visant à subventionner le coût du travail en lieu et place du financement du chômage et de l'inactivité en général. Rappelons que ce type de modèle existe déjà au Luxembourg, p.ex. sous forme des initiatives en faveur de l'emploi (2^e marché du travail). Les initiatives pour l'emploi institutionnalisées ont quant à elles échoué - au grand dam des concernés et des contribuables - mais des initiatives ciblées, décentralisées et sectorielles doivent être poursuivies. Nous devons accepter une fois pour toute, même s'il s'agit une réalité guère reluisante, que de nombreux chômeurs ne peuvent pas générer suffisamment de valeur ajoutée pour justifier le paiement intégral du SSM. Nous devons d'une part augmenter le

niveau de qualification des concernés, d'autre part, il doit être possible de compenser la moins-value de productivité via un subventionnement ciblé.

Pour finir, citons la réforme du droit du travail, celle de l'ADEM et la création d'entreprise, dont celle par le biais de la sàrl simplifiée. En effet, l'ensemble des mesures précitées seraient à compléter par des mesures de flexibilisation du droit du travail de nature à inverser la courbe du chômage en offrant de nouvelles opportunités à des résidents demandeurs d'emploi. Un droit du travail verrouillé comme le nôtre ne peut pas garantir la prétendue sécurité d'emploi. Mais il peut empêcher les entreprises, et notamment les start-up, à recruter. Il faut fluidifier le marché du travail. Il est fondamental aussi de simplifier l'organisation du travail, en réformant notamment le régime du chômage intempéries et en augmentant la flexibilité du temps du travail par l'allongement de la période de référence ou la prise en compte de la saisonnalité, par exemple. Il serait également pertinent d'introduire, à l'instar de ce qui se pratique en France, un volontariat international en entreprises à la luxembourgeoise et de ne pas compliquer encore la législation sur le dialogue social en entreprise.

L'ADEM doit œuvrer en faveur de l'emploi et ne doit pas être perçue comme un simple gestionnaire du chômage. L'entrepreneuriat et la création d'entreprises doivent être perçus comme alternatives au chômage. Il faudra flexibiliser le droit d'établissement et introduire enfin la sàrl simplifiée. L'ADEM doit pouvoir évaluer les compétences des demandeurs d'emplois pour que puisse naître une relation de confiance triangulaire entre l'ADEM, l'employeur et le demandeur d'emploi. Les initiatives de placement mises en place par l'ABBL ou l'HORESCA aboutissent à un résultat, en terme de placement de chômeurs, atteignant jusqu'à 4 fois le taux de l'ADEM.

La décision entre l'emploi et le chômage est malheureusement aussi parfois un choix conscient. Il est clair que la générosité de notre modèle social, et celle des prestations de chômage et du RMG, incitent de nombreuses personnes à opter pour l'inactivité et la prise en charge par la soi-disant solidarité nationale. Or, cette dernière ne doit pas être instrumentalisée et doit profiter à celles et à ceux qui en ont besoin. Si nous voulons créer les bonnes incitations financières, il est inévitable de revoir cette fausse bonne générosité à la baisse, notamment en introduisant une dégressivité des prestations dans le temps.

La solidarité est d'ailleurs un moyen de paraphraser le concept de cohésion sociale. La solidarité financière telle que nous la connaissons doit d'abord être rendue possible. Et nous la rendons possible grâce à une économie productive et compétitive. Si nous sommes tous solidaires avec ceux qui en ont besoin, nous devons par corollaire également être tous prêts à financer cette solidarité. Entrepreneurs, fonctionnaires, salariés, retraités : tout un chacun doit apporter sa pierre à l'édifice.

Här Minister, dir Dammen an dir Hären.

Ech hunn elo laang geschwaat, an ech hunn dat op Franséisch gemaach. Dat ass nei fir eng Plénière vun der Chambre de Commerce, mee et ass eng logesch Entwécklung, déi der Internationaliséierung vun eiser Economie Rechnung dréit.

D'Chambre de Commerce steet a wierkt all Dag fir eng performant Economie. Eng Economie déi kee Selbstzweck ass, mee Mëttel zum Zweck : nëmme wat eis Entrepreneuren an hier Leit erwirtschaften, kënnen mer verdeelen a verbrauchen.

Eng performant Economie, dat ass eng kompetitiv oder produktiv Economie. Eng Economie, wou all d'Acteuren un engem Strang zéien. Eng Economie, wou all Mënsch zum Erfolleg bäidraët.

Mir hunn ee Kompetitivitéitsproblem am Sënn, dass mir iwwert eis Verhältnissen liewen. Mir sinn net kompetitiv genuch, fir eis Räichtum ze rechtfertegen. Dass dee Paradox an der Vergaangenheet funktionnéiert huet, ass doduerch ze erklären, dass mir staark op Souveränitéitsnischen an op Verschëldung gesat hunn.

Dat ass laangfristeg net ze halen an och net sozial a gerecht. Wa mer muer welle bestoen mussen mer méi séier, manner komplizéiert, méi innovativ a besser qualifizéiert sinn. Mir müssen op excellent Infrastrukture kënnen zielen, souwuel physecher wéi immaterieller, Stéchwuert Fuerschung an Entwécklung. Alles dat ass Kompetitivitéit oder Produktivitéit. An alles dat si Parametere, déi mir an der Hand hunn, net Bréissel oder soss een.

Eng aner gutt Nouvelle ass, dass bei eis am Land keen am Chomage ze gi brauch. Mir hunn vill méi Aabechtplazen wéi Leit, déi kënnen schaffen. Doduerch ass et

och esou inakzeptabel, dass mir iwwer 18.000 Chomeuren hunn. Och hei falen d'Aentwerten an d'Léisungen net an de Schouss, mee mir mussen eppes maachen, a mir kënnen eppes maachen: d'Schoul reforméieren, d'Betriber an den Enseignement als Schicksalsgemeinschaft zesummebrennen, Urreizer esou setzen, dass Aarbecht sech lount par rapport zur Inaktivitéit, eis Leit besser forméieren, fir dass se an der Konkurrenz mat Migranten an Fronatlier'en bestoe kënnen, den Entrepreneuriat an d'création d'entreprise schmackhaft maachen. Et muss déi éischt national Prioritéit sinn, au-delà vu Sonndesrieden, dës Leit an d'Aarbecht ze kréien.

Ech hunn vill iwwer d'Kompetitivéit geschwat an iwwert de Chômage. Ech mengen, wa mer des Probleemer geléist kréien, a nemmen dann, kënnen mer och en Equiliber bei de Staatsfinanzen uviséieren. Desen Equiliber ass d'Resultat vum Succès vun der Wirtschaft an hieere Leit. Mir musse virun allem op de Fakteure schaffen, déi d'Staatsfinanzen zustane bréngen, amplaz mat anti-economeschen Mesuren ze mengen, de Budget an den Equiliber ze kréien an esou verkéiert un d'Saach erunzegen. Anti-economesch Mesuren sinn der leider an deene läschte Wochen leider esou muncher annoncéiert ginn. Si riskéieren de Probleem ze verschärfen amplaz en ze léisen, andeems se d'Croissance drécken an d'Staatsfinanze doduerch mëttel- a laangfristeg belaauchten.

Hei citéieren ech nëmmen folgende Aspekter : de Gros vu de Suen, déi 2014 solle gespuert ginn, gi manner an Infrastrukturen investéiert. D'TVA op den Zweet-Wunnengen wäert d'Offer vu Logementer, déi mer batter néideg hunn, bremsen. D'Indexatioun leeft monter weider woubäi an der Ried vun de Lag zur Natioun um Ufank gesot gouf, d'Betriber missten entlaascht ginn. Den Accord salarial an der fonction publique kënnen mer eis net leeschten an hien schéckt een desastréisen Message un d'Economie.

Och brauche mer laangfristeg Jalon'en politescher Natur. Nemme si kënnen laangfristeg Vertraue schafen. D'Rentemauer kënnt méi séier wéi je an d'Gesellschaft riskéiert auserneen ze driften. Modeller fir deem entgéint ze wierken si couragéiert Reformen, net nëmmen bei de Renten, der Krankekees an der Fleegeversécherung, mee och bei der Fonction publique. Laangfristeg as ee richtegen Statut unique tëscht Beamten a Salarié'en déi richtege Measure, fir

eng Zwouklassegesellschaft z'ännerbannen, déi haut scho besteet an op de sozialen Zesummenhalt dréckt.

Ee Wuert nach zur Diversifizierungspolitik : mir héieren ganz vill iwver 4 Secteuren, déi muer eise Wuelstand solle erméiglechen: ICT, Ecotech, Biotech a Logistik. Dat ass och gutt - an mir ennerstetzen doran de Wirtschaftsminister an sengem Dynamismus -, well mir brauchen ee strategesche Portefeuille mat mature Secteuren a mat deenen, déi ee staarkt Wuesstemspotential hunn. Just eng Remarque musst der mer awer nach erlaben : esou wichteg wéi déi nei Secteure sinn, esou wichteg ass et awer och déi aner 90% vun der Economie net ze vergiessen an alles ze ennerhuelen dass se sech profitabel entfale können...

“Ouverture, responsabilité, cohésion”, sou fänkt de Regierungsprogramm un. De Besoin, eis a Fro ze stellen an ze veränneren ass also unerkannt vun der Regierung. “Auf Worte müssen Taten folgen”. Mit waerten dobei sin. Villmools merci.